



BUREAU DIRECTEUR

Réunion du Mardi 22 Septembre 2020

Procès-Verbal N° 04

Président : Arnaud Delpal.

Présents : Aline Chaomleffel, Patrick Bel, René Cabot, Pierre Clot, Christian Cussac, Jean-Michel Lemourier.

1. Approbation

Le compte-rendu du **PV 03** de la réunion du Bureau Directeur du 14 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2- Commission Electorale

La Secrétaire Générale, Aline Chaomleffel, rappelle la tenue de l'Assemblée Générale Elective le Vendredi 6 Novembre 2020 à Onet le Château.

Les modalités restent inchangées, en conformité avec les Statuts de l'Association. Un récapitulatif de ces modalités a été adressé aux clubs et est consultable sur le site du District.

Aussi, elle informe que pour des raisons personnelles, M. Andurand Jacques ne peut se rendre disponible lors du mois d'Octobre 2020, mois correspondant aux réunions de la Commission Départementale de contrôle des opérations électorales.

Afin de pallier cette absence, en conformité avec l'Article 16 des Statuts du District Aveyron Football, M. Garibal Didier se porte candidat à la Commission Départementale de Contrôle des Opérations Electorales.

Cette communication entendue, les membres du Bureau Directeur valident cette candidature ainsi que la composition de la Commission Départementale des Opérations Electorales conformément à l'article 16 des Statuts du District Aveyron Football, à savoir :

- **M. GARIBAL Didier**
- **M. GAYRAL René**
- **M. LANDETE Jean-Claude**
- **M. RIGAL Francis**
- **M. SAVOUREUX Alain**
- **M. SOULIE Gérard**
- **M. VIDAL Claude**

3. Football Féminin U17

A l'issue de la réunion de présentation de la Saison Seniors Féminines, un groupe de travail a été constitué pour définir une possibilité de faire participer une joueuse U17F dans les compétitions Seniors Départementales et regroupant :

- Des représentants de clubs de football féminin

- Des membres de la Commission Départementale Féminine ;
- Des représentants de l'Equipe Technique de Secteur (Gilles Boscus, CTD PPF).

Ce règlement devant contribuer à valoriser la formation des jeunes au sein des Clubs Féminins et la pérennisation des équipes Séniors.

Ce groupe de travail propose la rédaction du Règlement suivant à compter de la Saison 2020/2021 :

REGLEMENT : LICENCIÉE U17F – District AVEYRON FOOTBALL – PARTICIPATION EN EQUIPE SENIORS

« 1 ou 2 licenciées U17F peuvent participer à une rencontre SENIORS F en :

- **Championnat Départemental tous niveaux**
- **Coupe Départementale**
- **Challenge FUTSAL**

Si les conditions ci-dessous sont remplies par le club d'appartenance.

Pour 1 licenciée U17F	Pour 2 licenciées U17F
<ul style="list-style-type: none">- Avoir 10 licenciées parmi les catégories U7F U9F U11F dans le cadre du football d'animation. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Avoir une équipe U12F/ U15F participant au championnat Foot à 8 et au Challenge Futsal organisés par le DAF. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- Avoir une équipe U18F participant au Challenge Foot à 8 et au Challenge Futsal organisés par le DAF	<ul style="list-style-type: none">- Avoir 10 licenciées parmi les catégories U7F U9F U11F dans le cadre du football d'animation. <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none">- Avoir une équipe U12F/ U15F participant au championnat Foot à 8 et au Challenge Futsal organisés par le DAF.

Le club répondant aux critères permettant de faire participer une joueuse U17F en Senior F devra faire parvenir au secrétariat du District Aveyron Football la liste de ses licenciées nées en 2004 ayant obtenu la validation de surclassement par le Médecin Fédéral (cf. Règlements Généraux)

Cette information entendue, et après discussion, les membres du Bureau Directeur valident la participation de joueuses U17 dans le championnat Senior Féminin suivant les modalités décrites ci-dessus.

Le Président remercie les membres de ce groupe de travail pour la qualité de la réflexion menée dans l'intérêt général du Football Féminin.

Le Président,

Arnaud DELPAL

La Secrétaire Générale,

Aline CHAOMLEFFEL